

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2013


Publication : 12/12/2013

En présence du Président du Conseil Général et
délégation, M. Ludovic LIONS, Chef
Service Administratif de l'Assemblée

Affichage: 25/11/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le Chef du Service
Philippe BATEL

ARRETE N° 8 - 2013- SEU

PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DELEGUE
au sein de la Commission Départementale
d'Aménagement CommercialDirection de l'Économie, de la Vie Locale
et du Développement des Territoires
Service du Développement Économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

Colmar, le 21 NOV. 2013

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU le Code de Commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-1 du Conseil Général du Haut-Rhin du 31 mars 2011 portant élection du Président du Conseil Général ;

ARRETEARTICLE 1er :

Monsieur Pierre BIHL, Conseiller Général, est nommé Président délégué au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 3/12/2013 qui sera amenée à statuer sur les projets suivants :

- 1) Projet porté par la SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES qui envisage de construire à VOLGESHEIM un ensemble commercial « Les Mousquetaires » comprenant un supermarché à l enseigne Intermarché d'une superficie de 2 996 m² de surface de vente et trois cellules commerciales pour une superficie totale de 2 565 m²,
- 2) Projet porté par la SAS BUT INTERNATIONAL pour une extension de la surface de vente de 210 m² du magasin BUT implanté à KINGERSHEIM,
- 3) Projet porté par la SCI WITTEN (Groupe Sepric) en vue de la création d'un ensemble commercial de 19 490 m² de surface de vente répartis sur les bans des Communes de WITTENHEIM (Terrains dit « Friche Gottfried ») et de KINGERSHEIM (Terrain dit « Alloin »).

Monsieur Pierre BIHL est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRÉSIDENT



Georges CLATNER